

leur faisait Jésus-Christ, de transgresser les commandements de Dieu à cause de leurs traditions. Si donc on veut comparer nos traditions avec les traditions des pharisiens, il faut avoir prouvé auparavant, que les nôtres ne s'accordent pas avec l'Écriture, comme Notre-Seigneur a décidé que celles des pharisiens y étaient directement opposées. Que si l'on veut toujours supposer que le silence de l'Écriture suffit pour exclure une doctrine, quelque antiquité qu'elle ait dans l'Église, on sort manifestement du cas où le Fils de Dieu a parlé en tous ces passages; et c'est abuser le monde, que de s'autoriser par cet exemple.

Ainsi l'on voit clairement, par les choses qui ont été dites, que l'auteur de la Réponse n'a pu alléguer aucune raison, ni aucun exemple con-

tre cette belle règle que nous proposons : qu'une doctrine qu'on voit reçue par toute l'antiquité chrétienne, sans qu'on en puisse marquer le commencement, doit venir nécessairement des apôtres.

C'est la seconde proposition de mon traité, qu'il a attaquée. Il m'en fait faire une troisième, pour appliquer cette règle à la prière des saints, à la prière pour les morts, et autres doctrines particulières. C'est à quoi je n'ai pas pensé, parce que cela n'était pas de mon dessein; et je l'ai déjà averti souvent que, pour voir les choses par ordre, il faut considérer premièrement la vérité de la règle, pour en faire l'application aux doctrines particulières. Quand on voudra entrer dans ce détail, il sera temps d'entrer dans cette discussion.



EXPOSITION DE LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE SUR LES MATIÈRES DE CONTROVERSE.

AVERTISSEMENT

SUR LA PRÉSENTE ÉDITION¹.

Il semblait que messieurs de la religion prétendue réformée, en lisant ce traité, devaient du moins avouer que la doctrine de l'Église y était fidèlement exposée. La moindre chose qu'on pût accorder à un évêque, c'est qu'il ait su sa religion et qu'il ait parlé sans déguisement dans une matière où la dissimulation serait un crime. Cependant il n'en est pas arrivé ainsi. Ce traité, n'étant encore écrit qu'à la main, fut employé à l'instruction de plusieurs personnes particulières, et il s'en répandit beaucoup de copies. Aussitôt on entendit les honnêtes gens de la religion prétendue réformée, dire presque partout : que, s'il était approuvé, il lèverait, à la vérité, de grandes difficultés; mais que l'auteur n'oserait jamais le rendre public; et que, s'il l'entreprenait, il n'éviterait pas la censure de toute sa communion, principalement celle de Rome, qui ne s'accommoderait pas de ses maximes. Il parut néanmoins, quelque temps après, avec l'approbation de plusieurs évêques, ce livre qui ne devait jamais voir le jour; et l'auteur, qui savait bien qu'il n'y avait exposé que les sentiments du concile de Trente, n'appréhendait pas les censures dont les prétendus réformés le menaçaient.

Il n'y avait certainement guère d'apparence que la foi catholique eût été trahie plutôt qu'exposée par un évêque qui, après avoir prêché toute sa vie l'Évangile, sans que sa doctrine eût jamais été suspecte, venait d'être appelé à l'instruction d'un prince que le plus grand roi du monde

et le plus zélé défenseur de la religion de ses ancêtres fait élever pour en être un jour l'un des principaux appuis. Mais messieurs de la religion prétendue réformée ne laissèrent pas de persister dans leurs premiers sentiments. Ils attendaient à toute heure un soulèvement des catholiques contre ce livre, et même des foudres de Rome.

Ce qui leur a donné cette pensée c'est que la plupart d'entre eux, qui ne connaissent notre doctrine que par les peintures affreuses que leur en font leurs ministres, ne la reconnaissent plus quand elle leur est montrée dans son naturel.

C'est pourquoi il n'a pas été malaisé de leur faire passer l'auteur de l'Exposition pour un homme qui adoucissait les sentiments de sa religion et qui cherchait des tempéraments propres à contenter tout le monde.

Il a paru deux réponses à ce traité. L'auteur de la première n'a pas voulu dire son nom au public; et jusqu'à ce qu'il lui ait plu de se déclarer, nous ne révélerons pas son secret. Il nous suffit que cet ouvrage soit approuvé par les ministres de Charenton¹, et qu'il ait été envoyé à l'auteur de l'Exposition par feu M. Conrart, en qui les catholiques n'ont rien eu à désirer, qu'une meilleure religion. L'autre réponse a été faite par M. Noguier, ministre considéré dans son parti, et qui a, parmi les siens, la réputation d'un habile théologien. Tous deux ont prétendu que l'Exposition était contraire aux décisions du concile de Trente² : tous deux soutiennent que le dessein même d'en exposer la doctrine est réprouvé par les papes³, et tous deux affectent de dire que M. de Condom ne fait qu'*adoucir et exténuer*

¹ Mess. Claude, de Langle, Daillé et Allix.

² Anon. p. 3, 112, 113, 124, 137, etc. Nog. p. 63, 94, 65, 119, 110, etc.

³ Anon. p. 10, Nog. p. 40.

¹ Cet *Avertissement* est de Bossuet; il le fit imprimer pour la première fois en 1679, à la tête de la seconde édition de l'*Exposition*. (Édit. de Versailles.)

les dogmes de sa religion¹. A les entendre parler, il semble *se relâcher* partout, *il se rapproche, il abandonne les sentiments de son Église, et il entre dans ceux des prétendus réformés*². Enfin, son traité ne s'accorde pas avec la profession de foi que l'Église romaine propose à tous ceux de sa communion; et on lui en fait combattre tous les articles³.

Si on en croit l'Anonyme⁴, ce prélat est de bonne composition sur la transsubstantiation. Il est prêt à se contenter de la réalité du corps de Jésus-Christ, telle que les prétendus réformés la croient dans le Sacrement. Quand il parle de l'invocation des saints, *il tâche d'adoucir et d'exténuer le culte de l'Église romaine, tant dans le dogme, que dans la pratique*⁵. Avec le culte des saints *il exténue celui des images, l'article des Satisfactions, celui du Sacrifice de la Messe et de l'Autorité des Papes*⁶. Sur les images, *il a honte des excès où on a porté tant le dogme que le culte*⁷. L'Anonyme, qui lui fait changer les expressions du concile dans la matière de la Satisfaction, veut que *ce changement dans les expressions procède du changement qu'il apporte dans la doctrine*⁸. Enfin, il le représente comme un homme qui revient aux sentiments de la nouvelle réforme; ou, pour me servir de son expression, *comme la colombe qui revient à l'arche, ne sachant où poser son pied*⁹.

Non-seulement il lui attribue des sentiments particuliers sur le mérite des œuvres et sur l'autorité du pape¹⁰; mais, si l'on voulait se réduire à la doctrine de l'Exposition, il semble prêt à passer ces deux articles, qui font tant de peine à ceux de sa communion.

En général, il n'y a rien de plus répandu dans son livre, que le reproche qu'il fait à l'auteur de l'Exposition, de *s'éloigner de la doctrine commune de l'Église romaine*¹¹. Il souhaite que tous ceux de cette Église veuillent bien s'accoutumer aux adoucissements de ce livre, et qu'ils écrivent dans le même sens¹². Ce serait, ajoute-t-il un peu après, un heureux commentement de réformation, qui pourrait avoir des suites beaucoup plus heureuses.

Bien plus, il tire avantage de ces prétendus adoucissements. Ces adoucissements de M. de

¹ Nog. p. 20, 37. Anon. Avertiss. p. 24.

² Rép. p. 3. Anon. p. 137. Nog. p. 94.

³ Anon. Avertiss. p. 25, 26, 27, 28, 29.

⁴ Anon. Avertiss. p. 27.

⁵ Anon. p. 24.

⁶ Anon. Avertiss. p. 24.

⁷ Anon. p. 65.

⁸ Anon. p. 114.

⁹ P. 110.

¹⁰ Anon. p. 104, 368.

¹¹ Anon. Avertiss. p. 23, 26.

¹² Rép. p. 3, etc. Anon. Avertiss. p. 30.

« Condom, loin, dit-il¹, de nous donner mauvaise opinion de notre réformation, nous confirment encore davantage que les personnes honnêtes et modérées condamnent elles-mêmes, du moins une bonne partie de ce que nous condamnons; et que, par conséquent, elles avouent par là, en quelque manière, que la réformation en serait utile et nécessaire. »

Il devrait conclure tout le contraire : car une réformation comme la leur, qui tend à un changement dans la doctrine, ne peut jamais regarder des choses qu'on voit déjà condamnées d'un commun accord. Mais les prétendus réformés veulent se persuader que les personnes honnêtes et modérées de la communion romaine, parmi lesquelles ils rangent M. de Condom, abandonnent en beaucoup de points les sentiments de leur Église, et reviennent le plus qu'ils peuvent à la nouvelle réforme.

Voilà ce que leur fait croire la manière étrange dont on leur dépeint la doctrine catholique. Accoutumés à la forme hideuse et terrible qu'on lui donne dans leurs prêches, ils croient que les catholiques qui l'exposent dans sa pureté naturelle, la changent et la déguisent : plus on la leur montre telle qu'elle est, plus ils la méconnaissent; et ils s'imaginent qu'on revient à eux, quand on les désabuse de leurs préjugés.

Il est vrai qu'ils ne tiennent pas toujours un même langage. L'Anonyme, qui accuse M. de Condom d'avoir fait des changements si considérables dans la doctrine de l'Église, ne laisse pas de dire², que « cette Exposition n'a rien de nouveau qu'un tour adroit et délicat; et enfin qu'elle ne contient que de ces sortes d'adoucissements apparents, qui n'étant que dans quelques termes, ou dans des choses de peu de conséquence, ne contentent personne, et ne font qu'exciter de nouveaux doutes, au lieu de résoudre les anciens. »

Il semble qu'il se repente d'avoir parlé de l'Exposition, comme d'un livre qui altérerait la foi de l'Église en tous ses points principaux, non-seulement dans les termes, mais dans le dogme.

Qu'il le prenne comme il lui plaira. S'il persiste à croire qu'un livre aussi catholique que l'Exposition soit contraire à tant de points importants de la croyance romaine, il montre qu'il n'a jamais eu que de fausses idées de cette doctrine, et s'il est vrai qu'en adoucissant seulement les termes, ou en retranchant, comme il dit, des choses de peu de conséquence, la doctrine catholique lui paraisse si radoucie, il se trouvera

¹ Anon. p. 85.

² P. 61, 62.

à la fin que le fond en était meilleur qu'il ne pensait.

Mais voici la vérité. M. de Condom n'a point trahi sa conscience, ni déguisé la foi de l'Église, où le Saint-Esprit l'a établi évêque; et les prétendus réformés n'ont pu se persuader qu'une doctrine que sa seule exposition, et encore une exposition si simple et si courte, leur rend déjà moins étrange, fût la doctrine que tous leurs ministres leur représentent si pleine de blasphème et d'idolâtrie.

Nous devons sans doute louer Dieu d'une telle disposition; puisque encore qu'elle fasse voir dans ces messieurs une étrange préoccupation contre nous, elle nous fait espérer qu'ils regarderont nos sentiments avec un esprit plus équitable, quand ils seront convaincus que la doctrine de ce traité, qui déjà leur paraît plus douce, est la pure doctrine de l'Église. Ainsi, loin de nous fâcher de la peine qu'ils ont à nous croire lorsque nous leur proposons notre foi, la charité nous oblige à leur donner de tels éclaircissements, qu'ils ne puissent plus douter qu'elle ne leur ait été fidèlement proposée.

La chose parle d'elle-même; et il n'y a qu'à leur dire que le livre de l'Exposition, qu'ils croyaient contraire non-seulement à la doctrine commune des docteurs de l'Église romaine, mais encore aux termes et à la doctrine du concile¹, est approuvé dans toute l'Église, et qu'après avoir reçu diverses marques d'approbation à Rome, aussi bien qu'ailleurs, il a enfin été approuvé par le pape même, de la manière la plus authentique et la plus expresse qu'on pût attendre.

Ce livre n'eut pas plutôt été publié, que l'auteur connut les bons sentiments qu'on en avait dans toute la France, par les lettres qu'il en reçut de toutes sortes de personnes, laïques, ecclésiastiques, religieux et docteurs, mais surtout des plus grands prélats et des plus savants de l'Église, dont il aurait pu dès lors rapporter les témoignages, si la chose eût été tant soit peu douteuse ou nouvelle.

Mais comme les prétendus réformés veulent croire qu'on a en France des sentiments particuliers et plus approchants des leurs, en ce qui regarde la foi, que dans le reste de l'Église, et surtout à Rome, il est bon de leur rapporter comment les choses s'y sont passées.

Aussitôt que ce traité eut paru, M. le cardinal de Bouillon l'envoya à M. le cardinal Bona, qu'il pria de l'examiner en toute rigueur. Il ne fallut que le temps nécessaire à recevoir les ré-

ponses de Rome à Paris, pour avoir de ce docte et saint cardinal, dont la mémoire sera éternellement en bénédiction dans l'Église, l'approbation honorable qui se verra dans la suite avec les autres pièces dont on va parler.

Le livre fut imprimé pour la première fois sur la fin de l'année 1671. La réponse de ce cardinal est du 26 janvier 1672.

M. le cardinal Sigismond de Chigi, dont toute l'Église regrette encore la perte, en écrivit à M. l'abbé de Dangeau d'une manière qui n'était pas moins favorable. Il dit expressément que *M. de Condom a très-bien parlé sur l'autorité du pape*; et sur ce que cet abbé lui avait écrit : que quelques personnes trop scrupuleuses craignaient ici qu'on ne regardât à Rome cette Exposition comme une de ces explications du concile défendues par Pie IV, il montre combien ce scrupule est mal fondé. Il ajoute qu'il a trouvé dans le même sentiment le maître du sacré palais, le secrétaire et les consultants de la congrégation dell'Indice, tous les cardinaux qui la composent, et nommément le docte cardinal de Brancas, qui en était le président; et qu'ils donnaient tous de grandes louanges au traité de l'Exposition. La lettre est du 5 avril 1672.

Le maître du sacré palais était alors le révérend père Hyacinthe Libelli, célèbre théologien, que son mérite et son grand savoir élevèrent un peu après à la dignité d'archevêque d'Avignon. Sa lettre du 26 avril 1672, écrite à M. le cardinal Sigismond, montre assez combien il approuva ce livre, puisqu'il dit qu'il n'y a « pas seulement une ombre de faute; » et que « si l'auteur souhaite qu'il soit imprimé à Rome, il donnera toutes les permissions nécessaires, sans y changer la moindre parole. »

En effet, M. l'abbé Nazari, célèbre par son Journal des Savants, qu'il fait avec tant de politesse et d'exactitude, travailla dès lors à une version italienne que M. le cardinal d'Estrées faisait revoir, et dont il prenait lui-même la peine de revoir quelques endroits principaux, afin qu'elle fût entièrement conforme à l'original.

Le livre était déjà tourné en anglais par feu M. l'abbé de Montaigu, dont tout le monde a connu le zèle et la vertu; et il a eu plusieurs témoignages que sa version était bien reçue de tous les catholiques d'Angleterre. Cette version fut imprimée en 1672. Et en 1675 il se fit encore une version irlandaise du même livre, qui fut imprimée à Rome, de l'impression de la congrégation de Propaganda Fide.

Le révérend père Porter, de l'ordre de saint François, et supérieur du couvent de Saint Isidore, auteur de cette version, avait déjà fait

¹ Anon. p. 3.

imprimer à Rome même un livre latin, intitulé *Securis Evangelica*, où une grande partie du traité de l'Exposition était insérée pour prouver que les sentiments de l'Église fidèlement exposés, loin de renverser les fondements de la foi, les établissaient invinciblement.

Cependant on travaillait à la version italienne avec toute l'exactitude que méritait une matière si importante, où un seul mot mal rendu pouvait gêner tout l'ouvrage; et le révérend père Raimond Capisucchi, maître du sacré palais, donna sa permission pour l'imprimer dès l'an 1675, comme il paraît par une réponse qu'il fit du 27 juin de la même année à M. de Condom, qui l'en avait remercié.

Ce prélat, qui avait appris, de divers endroits d'Allemagne, que le traité y avait été approuvé, en reçut un plus ample témoignage par une lettre du 27 avril 1673 de M. l'évêque et prince de Paderborn, pour lors coadjuteur, et depuis évêque de Munster, où ce prélat, dont le nom seul porte la louange, marquait qu'il faisait traduire l'ouvrage en latin, pour le répandre partout, et principalement en Allemagne. Mais les guerres survenues, ou d'autres occupations ayant retardé cette traduction, M. l'évêque de Castorie, vicaire apostolique dans les États des Provinces-Unies, souhaita de faire imprimer une version latine que l'auteur avait revue; et l'impression s'en fit à Anvers en 1678.

Un peu après, et dans la même année, et par les soins de cet évêque, le traité fut encore imprimé à Anvers en langue flamande, avec l'approbation des théologiens et de l'ordinaire des lieux; et ce prélat, qui fait lui-même de si beaux ouvrages, jugea celui-ci utile à l'instruction de son peuple.

M. l'évêque et prince de Strasbourg, à qui les malheurs de la guerre ne faisaient point oublier le soin de son troupeau, conçut dans ce même temps le dessein de faire traduire ce livre en allemand, avec une lettre pastorale adressée à ses diocésains: et ayant rendu compte au pape de ce dessein, Sa Sainteté lui fit dire, « qu'elle con-
« naissait ce livre il y avait déjà longtemps; et
« que comme on lui rapportait de tous côtés qu'il
« faisait beaucoup de conversions, la traduction
« ne pouvait manquer d'en être utile à son peu-
« ple. »

La version italienne fut achevée avec une fidélité et une élégance à laquelle il ne se peut rien ajouter. M. l'abbé Nazari la dédia aux cardinaux de la congrégation de *Propaganda Fide*, par l'ordre desquels elle parut dans la même année 1678, imprimée à l'imprimerie de cette congrégation.

On mit à la tête de cette version la lettre du cardinal Bona, dont la minute fut trouvée à Rome entre les mains de son secrétaire; avec les approbations de M. l'abbé Ricci, consultant du saint Office; du révérend père M. Laurent Brancati de Laurea, religieux de l'ordre de saint François, consultant et qualificateur du saint Office, et bibliothécaire de la bibliothèque Vaticane; et de M. l'abbé Gradi, consultant de la congrégation *dell'Indice*, et bibliothécaire de la bibliothèque Vaticane: c'est-à-dire, des premiers hommes de Rome en piété et en savoir.

Le livre fut présenté au pape, à qui la version latine avait déjà été présentée. Il eut la bonté de faire écrire à l'auteur, par M. l'abbé de Saint-Luc, qu'il en était satisfait, ce qu'il a répété plusieurs fois à M. l'ambassadeur de France.

L'auteur, qui semblait n'avoir plus rien à désirer après une telle approbation, en fit, avec un profond respect, ses très-humbles remerciements au pape, par une lettre du 22 novembre 1678, dont il reçut réponse par un bref de Sa Sainteté du 4 janvier 1679, qui contient une approbation si expresse de son livre, que personne ne peut plus douter qu'il ne contienne la pure doctrine de l'Église et du saint-siège.

Après cette approbation il n'eût plus été nécessaire de parler des autres; mais on est bien aise de faire voir comment ce livre, que les ministres menaçaient d'une si grande contradiction dans l'Église, et qu'ils croyaient si contraire à sa doctrine commune, a passé, pour ainsi dire, naturellement par tous les degrés d'approbation, jusqu'à celle du pape même, qui confirme toutes les autres.

Messieurs de la religion prétendue réformée peuvent voir maintenant combien on les abusait, quand on leur disait, qu'on savait une personne catholique qui écrivait contre l'Exposition de M. de Condom. Ce serait certainement une chose rare, que ce bon catholique, que les catholiques n'ont jamais connu, eût été faire confiance aux ennemis de l'Église, de l'ouvrage qu'il méditait contre un évêque de sa communion. Mais il y a trop longtemps que cet écrivain imaginaire se fait attendre; et les prétendus réformés seront de facile créance, s'ils se laissent dorénavant amuser par de semblables promesses.

Ainsi une des questions qu'il s'agissait de vider, au sujet de l'Exposition, est entièrement terminée. On n'a plus besoin de réfuter les ministres qui soutenaient que la doctrine de l'Exposition n'était pas celle de l'Église. Le temps et la vérité ont réfuté leurs sentiments d'une manière qui ne souffre point de réplique.

¹ Anon. Avertiss. p. 23.

M. Noguier, pour être assuré que M. de Condom a bien expliqué la croyance catholique, voulait entendre parler l'oracle de Rome. « Je ne fais pas, dit-il¹, un grand fondement sur l'approbation que messieurs les évêques ont donnée par écrit. Les autres docteurs ne manquent pas de pareilles approbations; et après tout, il faut que l'oracle de Rome parle sur les matières de la foi. » L'Anonyme a eu la même pensée; et tous deux ont supposé qu'il n'y aurait plus de procès à faire sur ce sujet à M. de Condom, quand cet oracle aurait parlé. Il a parlé cet oracle, que toute l'Église catholique a écouté avec respect dès l'origine du christianisme: et sa réponse a fait voir que ce qu'avait dit ce prélat n'a rien de nouveau ni de suspect, rien enfin qui ne soit reçu dans toute l'Église.

Mais en vidant cette question, la décision des autres se trouve insensiblement bien avancée.

M. de Condom a soutenu que la doctrine catholique n'avait jamais été bien entendue par les prétendus réformés, et que les auteurs de leur schisme leur avaient grossi les objets, afin d'exciter leur haine. La chose ne peut maintenant recevoir de difficulté; puisqu'il est constant d'un côté que le livre de l'Exposition leur propose la foi catholique dans sa pureté, et de l'autre, qu'elle leur a paru moins étrange qu'ils ne se l'étaient figurée.

Que s'ils reconnaissent que leurs prétendus réformateurs, pour les animer contre l'Église, où leurs ancêtres avaient servi Dieu, et où ils avaient eux-mêmes reçu le baptême, ont eu besoin de recourir à des calomnies qui paraissent maintenant insoutenables; comment peuvent-ils se dispenser d'en venir à un nouvel examen? et comment ne craignent-ils pas de persévérer dans un schisme qui est fondé manifestement sur de faux principes, même dans les choses principales?

Ils ont cru, par exemple, être bien fondés à se séparer de l'Église, sous prétexte qu'en enseignant le mérite des bonnes œuvres, elle détruisait la justification gratuite et la confiance que le chrétien doit avoir en Jésus-Christ seul. C'est principalement sur cet article qu'a été fondée leur rupture. L'Anonyme se contente de dire, que l'article de la Justification est un des principaux qui ont donné lieu à la réformation². Mais M. Noguier tranche plus net. « Ceux, dit-il³, qui ont été les auteurs de notre réformation, ont eu raison de proposer l'article de la Justification, comme le principal de tous. et comme le fon-

« dement le plus essentiel de leur rupture. » Maintenant donc que M. de Condom leur dit avec toute l'Église, « qu'elle croit n'avoir de vie, et qu'elle n'a d'espérance qu'en Jésus-Christ seul; qu'elle demande tout, qu'elle espère tout, qu'elle rend grâces de tout par Notre-Seigneur Jésus-Christ; enfin qu'elle met en lui toute l'espérance du salut: » que demande-t-on davantage? Elle dit « que tous nos péchés nous sont pardonnés par une pure miséricorde, à cause de Jésus-Christ; que nous devons à une libéralité gratuite la justice qui est en nous par le Saint-Esprit; et que toutes les bonnes œuvres que nous faisons, sont autant de dons de la grâce⁴. » L'auteur de l'Exposition, qui enseigne cette doctrine, ne l'enseigne pas comme sienne: à Dieu ne plaise! Il l'enseigne comme la doctrine claire et manifeste du saint concile de Trente, et le pape approuve son livre. Après cela on dira encore que le concile de Trente et l'Église romaine renversent la justification gratuite, et la confiance que le fidèle doit avoir en Jésus-Christ seul: est-ce une chose supportable? et quand nous tairions, les pierres ne crieront-elles pas qu'on nous fait tort?

Aussi faut-il avouer, comme il a été remarqué dans l'Exposition⁵, que les disputes qu'ont excitées les prétendus réformés sur un point si capital, sont de beaucoup diminuées, pour ne pas dire tout à fait anéanties. Personne n'en doutera, si on considère ce qu'a écrit l'Anonyme sur le mérite des œuvres, avec l'approbation de quatre ministres de Charenton. « Nous reconnaissons dit-il⁴, de bonne foi, que M. de Condom, et ceux de l'Église romaine qui font paraître des sentiments plus purs sur la grâce, parlent presque partout comme nous. Nous convenons avec eux du principal. » Mais puisqu'il nous promettait tant de bonne foi, il devait donc reconnaître que M. de Condom, qu'il fait ici d'une secte particulière, n'a pas dit un mot, sur le mérite des œuvres, qui ne fût tiré du concile. Il a dit⁵, « que la vie éternelle doit être proposée aux enfants de Dieu, et comme une grâce qui leur est miséricordieusement promise par le moyen de notre sauveur Jésus-Christ, et comme une récompense qui est fidèlement rendue à leurs bonnes œuvres et à leurs mérites, en vertu de cette promesse. » Il a dit, « que les mérites sont des dons de Dieu. » Il a dit, « que nous ne pouvons rien par nous-mêmes, mais que nous pouvions tout avec celui qui nous fortifie, et que toute notre con-

¹ Expos. n° 7.

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Anon. p. 104.

⁵ Expos. n° 7.

¹ P. 41.

² Anon. p. 86.

³ Nog. p. 83.

« fiance est en Jésus-Christ : » et le reste, qu'on pourra voir en son lieu. C'est par là qu'il a satisfait les prétendus réformés, et leur a fait dire qu'ils étaient d'accord avec lui *du principal*. Comme donc ces propositions sont tirées de mot à mot du concile, ils ne peuvent plus s'empêcher de reconnaître qu'on a fait cesser le *principal* sujet de leurs plaintes, en proposant seulement les décrets et les propres termes de ce concile, tant haï et tant blâmé parmi eux.

Qu'est-ce qui les choque le plus dans les satisfactions que l'Église exige des fidèles, si ce n'est l'opinion qu'ils ont que les catholiques regardent celle de Jésus-Christ comme insuffisante? Nieront-ils que leurs catéchismes et leurs confessions de foi ne s'appuient sur ce fondement? Que diront-ils donc maintenant que l'auteur de l'Exposition leur crie avec toute l'Église¹, que « Jésus-Christ Dieu et homme était seul capable, par la dignité infinie de sa personne, d'offrir à Dieu pour nos péchés une satisfaction suffisante; que cette satisfaction est infinie; que le Sauveur a payé le prix entier de notre rachat; que rien ne manque à ce prix, puisqu'il est infini; et que les réserves de peines, qu'il fait dans la pénitence, ne proviennent d'aucun défaut du paiement, mais d'un certain ordre qu'il a établi pour nous retenir par de justes appréhensions, et par une discipline salutaire? »

Ces choses et toutes les autres, qui font dire à l'Anonyme que l'auteur *exténue* la doctrine de la satisfaction, et qu'il *retourne à l'arche comme la colombe*, sont la pure doctrine de l'Église et du concile de Trente, reconnue pour telle par le pape même. Comment donc veut-on faire croire qu'elle regarde comme un supplément de la satisfaction de Jésus-Christ, ce qu'elle donne seulement comme un moyen de l'appliquer; et en quelle sûreté de conscience les prétendus réformés ont-ils pu, sous de si fausses présuppositions, violer la sainte unité que Jésus-Christ a tant recommandée à son Église?

Ils regardent avec horreur le sacrifice de nos autels, comme si on y faisait mourir Jésus-Christ encore une fois. Qu'a fait l'auteur de l'Exposition, pour diminuer cette horreur injuste, que de leur représenter fidèlement la doctrine de l'Église? Il leur a dit que ce sacrifice est de nature à n'admettre qu'une mort mystique et spirituelle de notre adorable victime², qui demeure toujours impassible et immortelle; et que, bien loin de diminuer la perfection infinie du sacrifice de la croix, il est établi seulement pour en célébrer

¹ Expos. n° 8.
² *Ibid.* n° 12.

la mémoire et en appliquer la vertu³. L'anonyme assure sur cela que M. de Condom *exténue* la doctrine de l'Église catholique; et M. Noguier assure aussi qu'il n'en a pas exposé la vérité⁴. Cependant il n'a fait que suivre la doctrine du concile donc il a produit les propres termes⁵; et toute l'Église approuve son Exposition. Qui ne voit donc qu'elle n'a semblé plus accommodante et plus adoucie aux prétendus réformés, qu'à cause qu'ils n'y trouvent plus les monstres qu'ils s'y étaient figurés!

L'anonyme nous a dit lui-même que l'article de l'invocation des saints est un des plus essentiels de la religion⁶. C'est aussi un de ceux où il lui paraît que M. de Condom *adoucit* le plus les dogmes de son Église; car il l'en accuse jusqu'à trois fois⁷. Mais qu'a dit M. de Condom? Ce que dit le catéchisme du concile, ce que dit le concile même, et la confession de foi qui en est tirée; ce que disent tous les catholiques, que les saints offrent des prières pour nous⁸; voilà ce que dit la confession de foi: qu'ils les offrent par Jésus-Christ; voilà ce que dit le concile: en un mot, que nous les prions dans le même esprit que nous prions nos frères qui sont sur la terre, de prier avec nous et pour nous notre commun Maître, au nom de notre commun Médiateur, qui est Jésus-Christ⁹. Voilà ce qu'a tiré M. de Condom du concile, du catéchisme, de tous les actes publics de l'Église catholique; et c'est pourquoi sa doctrine a été si approuvée.

Cette réponse suffit pour renverser par les fondements ce qui a causé tant d'horreur aux prétendus réformés.

Leur catéchisme nous accuse « d'idolâtrie, à cause que, par le recours que nous avons aux saints, nous mettons en eux une partie de notre confiance, et leur transferons ce que Dieu s'est réservé⁸. »

Mais, au contraire, il paraît qu'en priant les saints, nous les prions seulement de prier pour nous: prière qui par sa nature ne se peut jamais adresser à l'Être indépendant, loin qu'il se la soit réservée. Que si cette forme de prière, *Priez pour nous*, diminuait la confiance qu'on a en Dieu, elle ne serait pas moins condamnable envers les vivants qu'envers les morts; et saint Paul n'aurait pas dit si souvent: *Mes frères, priez*

¹ Expos. n° 12.
² Nog. p. 286.
³ Expos. n° 12.
⁴ Anon. p. 61.
⁵ Anon. p. 24, 35. Rép. p. 24.
⁶ Expos. n° 4.
⁷ *Ibid.*
⁸ Catéch. Dim. 34.

pour nous¹. Toute l'Écriture est pleine de prières de cette nature.

Mais, dit leur confession de foi², c'est renverser la médiation de Jésus-Christ, qui nous commande de nous retirer *privément* en son nom vers son Père. Comment le peut-on penser, puisque les saints qui sont au ciel, non plus que les fidèles qui sont sur la terre, n'interviennent pas par eux-mêmes, ni en leur propre nom; mais au nom de Jésus-Christ, comme l'enseignent tous les catholiques après le concile³?

Ainsi l'Église catholique n'a qu'à déclarer, comme elle fait, que son intention n'a jamais été de demander autre chose aux saints que d'humbles prières faites au nom de Jésus-Christ, et de la nature de celles que les fidèles font sur la terre les uns pour les autres: ce peu de mots convaincront éternellement les prétendus réformés d'avoir eu pour elle une haine injuste.

Aussi M. Noguier nous déclare-t-il⁴, « que, quoi qu'en dise M. de Condom, il ne se persuadera jamais que l'Église romaine n'ait point d'autre intention, en disant qu'il est utile d'invoker les saints, si ce n'est que nous leur demandions le secours de leurs prières, comme l'on demande celui des fidèles qui vivent parmi nous. » Que dira-t-il maintenant qu'il voit l'Église romaine approuver si visiblement ce qu'en effet M. de Condom n'a fait que puiser dans la croyance universelle de sa communion? Mais pourquoi donc, poursuit M. Noguier⁵, les catholiques demandent-ils, non les prières seulement, mais l'aide, la protection et le secours de la Vierge et des saints? Comme si ce n'était pas une sorte d'aide, de secours et de protection, que de recommander des malheureux à celui qui seul les peut soulager? Telle est la protection que nous pouvons recevoir de la sainte Vierge et des saints. Ce n'est pas un petit secours d'être aidé de leurs prières, puisqu'elles sont tout ensemble si humbles, si agréables et si efficaces. Mais pourquoi disputer des mots, puisque la chose est constante? L'Exposition produit aux ministres des témoignages certains⁶, où il paraît qu'en quelques termes que soient conçues les prières que nous adressons aux saints, l'intention de l'Église et de ses fidèles les réduit toujours à cette forme, « Priez pour nous. » N'importe, les ministres ne se le persuaderont jamais. Il faudrait rayer dans leurs catéchismes et dans leur profession de foi

¹ I. Thess. v, 25. II. Thess. xii, 1. Febr. xiii, 18.
² Confess. art. 24.
³ Expos. n° 4.
⁴ Nog. p. 54.
⁵ Nog. p. 57.
⁶ Expos. n° 4.

ces accusations d'idolâtrie dont elles sont pleines; il faudrait retrancher de leurs prêches tant d'invectives sanglantes, qui n'ont que ce fondement: ils ne peuvent s'y résoudre; et quelque déclaration que nous puissions faire de nos sentiments, ils n'en croiront, ni le concile, ni son catéchisme, ni notre confession de foi, ni les évêques, ni le pape même.

Il n'est pas besoin de répéter ce qui est dit dans l'Exposition¹ sur les autres objections, principalement sur celle où l'on accuse l'Église d'attribuer aux saints une science et une puissance divine, pendant qu'elle enseigne qu'ils ne savent ni ne peuvent rien par eux-mêmes. Mais le reproche d'idolâtrie a encore un autre fondement, qu'on accuse M. de Condom d'avoir *exténué*² comme les autres. C'est l'article des images, où toutefois il n'a cherché aucun autre adoucissement, que d'avoir fidèlement exposé le sentiment de l'Église.

Il n'en faut pas davantage pour faire évanouir tout le soupçon d'idolâtrie, selon les propres principes des prétendus réformés; et ils n'ont pour cela qu'à confronter avec la doctrine de leur catéchisme celle du concile de Trente, représentée dans l'Exposition.

Leur catéchisme demande³ si dans ce précepte, *Tu ne te feras image taillée, Dieu défend de faire aucune image*. Il répond que non; mais que Dieu défend seulement d'en faire, ou pour figurer Dieu, ou pour adorer. Voilà les deux choses qu'ils croient condamnées dans ce précepte du Décalogue.

Peut-être nous feront-ils la justice de croire que nous ne prétendons pas figurer Dieu, et que s'ils voient dans quelques tableaux le Père éternel dans la forme où il lui a plu de paraître si souvent à ses prophètes, nous ne prétendons non plus déroger à sa nature invisible et spirituelle, que lui-même, quand il s'est montré sous cette forme. Le concile leur explique assez sur ce sujet, qu'on ne prétend pas pour cela figurer ou exprimer la Divinité,.... ni lui donner de couleurs⁴; et je croirais leur faire tort d'en venir à un plus grand éclaircissement.

Passons donc à la seconde partie de leur doctrine, et apprenons de leur catéchisme quelle forme d'adoration est condamnée. « C'est, dit la Réponse, de se prosterner devant une image pour faire son oraison, de fléchir le genou devant elle ou faire quelque autre signe de révérence, comme si Dieu se démontrait là à nous. » Voilà, en effet, l'erreur des Gentils et le propre

¹ Expos. n° 4.
² Anon. Avertiss. p. 24. Rép. p. 65.
³ Dim. 23.
⁴ Sess. xxv